



COMITE FRANÇAIS DE SAMBO

PROCEDURE DE SELECTION

Conditions administratives

La commission haut niveau propose au conseil d'administration du Comité Français de Sambo les sélections qui les valide après vérification du respect de cette procédure.

Les compétiteurs sélectionnés doivent confirmer leur sélection dans les délais impartis et ce, après l'avoir fait valider par leur président de club qui doit émettre un avis favorable. En cas d'acceptation, ils doivent transmettre à ladite commission tous renseignements et documents jugés utiles par cette dernière (passeport, billets d'avion, pass vaccinal, photos...).

Conditions de prise en charge financière

Les frais des compétiteurs sélectionnés sont pris en charge ;

1°) Par le C.F.S. :

- Les frais d'hébergement de l'organisateur (hôtel, repas)
- Les frais de déplacement de l'organisateur (transferts, navettes lieu de compétition)

2°) Par les comités régionaux, départementaux, les clubs et/ou le compétiteur sélectionné à défaut :

- Les frais de déplacement non pris en charge par le C.F.S., aller et retour du domicile du compétiteur sélectionné au lieu de rendez-vous fixé par la commission haut niveau (pays organisateur)
- Les frais de licence internationale ;
- Les frais de visas (si besoin)

NB : Tout athlète sélectionné, dont le C.F.S. aura engagé des frais pour sa participation à une compétition internationale et qui se désistera en dernière minute, devra justifier de son absence par une raison motivée (certificat médical ou autres attestations officielles à l'appui).

En cas d'absence injustifiée, il devra rembourser intégralement les sommes engagées par le C.F.S. avant de pouvoir prétendre à toute nouvelle sélection.

Aucune prise en charge financière n'est prévue par le C.F.S. pour la catégorie Masters.

Catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

1*) Sélections pour les championnats d'Europe

La commission haut niveau se réserve le droit de sélection ou non en fonction du nombre de combattants, du niveau observé dans la catégorie et de la participation au programme de préparation proposé par la commission haut niveau.

Les sélections sont effectuées à partir des résultats des compétiteurs de nationalité française aux challenges nationaux et aux compétitions de référence (championnats du Monde) du second semestre de l'année précédente. A l'issue des challenges nationaux, la commission haut niveau peut organiser des matchs de sélection afin de déterminer le meilleur compétiteur français d'une catégorie.

Dans certaines catégories, des remplaçants pourront être proposés en cas de désistement du titulaire.

La commission haut niveau pourra, si le calendrier le permet, organiser des stages de préparation auxquels les sélectionnés seront tenus de participer sous peine de perdre le bénéfice de la sélection.

2*) Sélections pour les championnats du Monde

Les compétiteurs ayant remporté le championnat d'Europe de l'année sont prioritaires pour participer au(x) stage(s) , tournoi(s) de préparation et au championnat du Monde.

Pour les catégories non concernées par le cas ci-dessus, les sélections en stage ou tournoi de préparation sont effectuées lors d'un stage national où seront conviés les samboïstes médaillés au challenge national. Des cas particuliers, type blessure, pourront être pris en compte sur avis de la commission haut niveau.

A l'issue de la période de préparation (stage et/ou tournois) seront proposés dans la sélection pour les championnats du monde :

1. Les médaillés du championnat d'Europe de l'année ayant prouvé leur bon état de forme.
2. Les compétiteurs ayant prouvé à l'occasion d'un stage national, ou international ou à l'occasion d'un tournoi leur capacité à rivaliser avec des samboïstes étrangers de bon niveau.

La commission haut niveau pourra, si le calendrier le permet, organiser des stages de préparation auxquels les sélectionnés seront tenus de participer sous peine de perdre le bénéfice de la sélection.

La commission haut niveau se réserve le droit de sélection ou non en fonction du nombre de combattants et du niveau observé dans la catégorie.

Dans certaines catégories d'âge et de poids, des remplaçants pourront être proposés en cas de désistement du titulaire.

Masters : Sous réserve de participation à au moins une des deux dernières éditions du challenge national Masters de Sambo-sportif (ou au challenge national Seniors de Sambo-sportif de la même année pour les prétendants n'ayant pas 35 ans le jour du challenge national Masters), l'inscription au championnat du Monde est libre mais reste soumise à la validation de la commission haut niveau du C.F.S. Les Masters sont conviés à participer aux stages de préparation.

Catégories Cadets

Sélections pour les championnats d'Europe et du Monde

Pour les Cadets, les championnats d'Europe et du Monde ont lieu par alternance une année sur deux entre les mois de septembre et décembre.

Le championnat se déroulant plusieurs mois après le challenge national, la commission haut niveau doit tenir compte qu'à cet âge les jeunes sont en pleine période de croissance et peuvent connaître des variations de poids importantes.

Le meilleur compétiteur de nationalité française est prioritaire, mais il doit participer au stage de préparation.

A l'issue du challenge national, la commission haut niveau peut organiser des matchs de sélection afin de déterminer le meilleur compétiteur français d'une catégorie.

En cas de désistement ou non réponse dans les délais, le remplaçant, s'il a été identifié par la commission haut niveau, sera proposé.

La commission haut niveau pourra, si le calendrier le permet, organiser des stages de préparation auxquels les sélectionnés seront tenus de participer sous peine de perdre le bénéfice de la sélection.

La commission haut niveau se réserve le droit de sélection ou non en fonction du nombre de combattants et du niveau observé dans la catégorie.

Dans certaines catégories d'âge et de poids, des remplaçants pourront être proposés en cas de désistement du titulaire.

Fait à Paris, le 01.02.2022



David HERAN